

## Conseil Communautaire du 17 juillet 2023 Salle Bernadou à Villemur sur Tarn

Extrait du registre des délibérations

### REÇU EN PREFECTURE le 21/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-243100773-20230717-2023\_065-DE

#### Délibération 2023-065

## Administration Générale : Modification de l'intérêt communautaire

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 juillet 2023.

## **Participants**

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

# Conseillers ayant donné pouvoir

M. HAMDANI A ali a donné pouvoir à Mme Isabelle GAYRAUD M. MAUREL Cédric a donné pouvoir à Mme Sonia BLANCHARD ESSNER Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. Jean Louis RICHARD Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à Mme Katia GUERRERO Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO

#### Conseillers absents

Mme LAVAL Carole
M. DEMETZ Gilbert
M. JILIBERT Jean-Michel
Mme SAUNIER Karine
M. BRAGAGNOLO Patrice
Mme FOLLEROT Danielle
M. MICHELOT Jean-Michel

#### Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Conseil Communautaire du 17 juillet 2023 Délibération 2023-065 REÇU EN PREFECTURE

le 21/07/2023 Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-243100773-20230717-2023\_065-DE

### Exposé

Monsieur le Président rappelle que l'intérêt communautaire est modifiable par le Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers. Il expose le travail réalisé en Bureau et Commissions tant sur l'intérêt communautaire que sur les statuts et indique que concernant les statuts, les communes seront appelées à se prononcer individuellement par délibération.

Concernant l'intérêt communautaire l'annexe présente les évolutions proposées

#### Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire décide :

- → D'approuver la modification de l'intérêt communautaire telle que présentée;
- → **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision dont la notification aux communes des modifications statutaires pour délibération.

## Résultats du vote

Votants – 24 | Pour – 21 | Contre – 03 | Abstention – 00 | M. MAUREL | M. HAMDANI | Mme RIVIERE

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance, Mme Florence DELTORT

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le 21 JUIL, 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN